



Commission des Assurances

Rapport d'activité 2023

En 2023 le suivi au quotidien a été assuré par Claude Beaumont et Jean-Marc Arduin en concertation avec Georges Charlon.

Les autres membres de la commission, représentants des professionnels et des licenciés, ont participé occasionnellement aux réunions mensuelles et ont eu accès à tous les comptes-rendus sur TEAMS pour intervenir sur les sujets les concernant.

2024 commence différemment avec le départ à la retraite de Jean-Marc. La commission perd une ressource humaine chaleureuse et une expertise importante.

2023 s'est avérée être encore une excellente année du point de vue de la délivrance des licences (45 006 licences et titres de participation) avec un taux de progression par rapport à 2022 de 2.7 %.

Nous notons une augmentation du nombre de « volants » et une diminution des « kiteurs » probablement due à une météo défavorable en 2022.

Nous constatons en 2023 comme l'an passé un nombre trop important d'accidents graves en pratique encadrée. Au-delà de l'aspect humain dramatique et regrettable, ces accidents ont eu une incidence importante sur notre rapport sinistres à primes et ont comme nous le craignons, compromis l'équilibre financier de nos contrats. L'assureur nous impose une majoration de la prime d'assurance de responsabilité d'environ 300 000 euros à partir de 2024.

Au-delà de la mutualisation historique qui reste inchangée entre les pros et les pilotes loisirs, la licence des pros sera impactée par une majoration due à la répercussion de cette surprime assurance. Elle reste néanmoins dans un coût cohérent et compétitif au regard des assurances relatives aux activités professionnelles.

Un effort constant doit être fait pour des pratiques encadrées sereines et sécurisées. Les professionnels sont conscients de cette situation et nous devons continuer à travailler avec eux pour une action concertée. La décision, par le Président de la fédération, de création d'un SGS en 2023 devrait permettre entre autres, de réels échanges avec nos professionnels, échanges générateurs de résultats concrets en matière de sécurité et de sinistralité.

Compte rendu des actions menées en 2023

En plus de la gestion courante, les réponses aux licenciés, aux structures, la gestion des dossiers en Individuelle Accident et Indemnités Journalières, la relation avec le courtier, le tout réglé par Claude Beaumont et la gestion, compilation des accidents par Jean-Marc Arduin, ont été traités entre autres les points suivants :

- Le travail de simplification des titres d'adhésion demandé par le CD en 2022 a été finalisé en 2023.
- Nous avons demandé à notre courtier SAAM qu'il puisse émettre les attestations pour le compte d'AXA en matière de RC organisateur, AXA ayant juste à les valider pour améliorer le process et la rapidité d'obtention de ces documents. AXA a donné son accord sur ce process, ce qui devrait réduire les délais.

- Nous avons résilié le contrat Europ Assistance (beaucoup de dysfonctionnements et de manque d'humanité envers les victimes et leurs familles). Il est remplacé par un contrat MUTUAIDE valable en Europe et au Maghreb avec possibilité d'extension monde entier.
- Suite aux demandes de certaines écoles EFVL, nous avons obtenu l'accord d'AXA sur le point suivant : une licence temporaire pourra être accordée à des pratiquants non européens en France sous les réserves suivantes :
 - Pratiquants solos uniquement ;
 - Ayant souscrit auparavant une licence encadrée auprès d'une école FFVL ;
 - Maximum 45 jours.
- Nous avons pris la décision de maintenir le contrat MAIF (Educ'enciel) pour un an. Ce contrat propose plus de garanties que la seule RC proposée par AXA XL.
- Nous avons conclu un contrat auprès de MMA, pour assurer en RC les véhicules utilisés pour treuiller.
- Nous avons assuré le véhicule du labo test auprès de MMA, contrat souscrit au 1^{er} janvier 2024 et concomitamment résilié le contrat Generali qui proposait moins de garanties notamment l'assistance en cas de crevaison.
- Une réunion a été organisée avec AXA XL et les avocats en janvier 2023. Son but a été de partager sur des dossiers, sur le fond comme sur la forme, définir des stratégies, éviter les maladroites, anticiper les problèmes, trouver les lignes de défense, éviter de mettre les avocats en difficulté dans l'intérêt des licenciés et de la Fédération.
- Nous avons mis en place un contrat d'assurance RC professionnelle pour les activités hors périmètre des activités fédérales (ex : vente de matériels aéronautiques tels parapente, sellette)
- Enfin nous avons contractualisé par avenant les modifications suivantes :
 - Extension des activités assurées à l'E-FOIL ;
 - Précision de la limite de garantie pour les dommages immatériels non consécutifs sur l'assurance responsabilité civile des personnes physiques ;
 - Ouverture des solutions d'assurances responsabilité civile des personnes physiques aux résidents de la république de Maurice et Madagascar ;
 - Précision des conditions de la garantie pour les professionnels « volants » (biplaceurs professionnels, moniteurs professionnels : la garantie est acquise aux moniteurs professionnels et élèves moniteurs licenciés FFVL qu'ils exercent au sein d'une structure affiliée FFVL ou non affiliée ;
 - Modification des limites géographiques de la garantie responsabilité civile exploitation de l'assurance (en faveur des OBL qui organisent des stages à l'étranger).



Perspectives 2024

Les actions ci-dessous sont à entreprendre ou finaliser :

- Préparation de la renégociation pour 2025 et les années à venir des primes des contrats. Les contrats arrivent à échéance au 31 décembre 202 ;
- Proposition d'annulation du contrat MAIF couvrant les licences Educ'en ciel cerf-volant et boomerang, les journées découvertes cerf-volant, boomerang. Réflexion sur les propositions de remplacement et proposition à l'AG 2025 pour vote ;
- Programmation de différentes réunions entre notre courtier SAAM et la FFVL, sur la partie « production », sur les dossiers en cours et sur les sinistres ;
- Mise à l'agenda d'une réunion annuelle entre la FFVL / SAAM / Avocat de AXA XL pour connaître les conclusions des rapports avant qu'elles ne soient déposées (dossiers « sensibles ») ;
- Réflexions pour essayer de trouver le moyen d'aider les pros qui se dévouent à l'enseignement et à la formation des pilotes par rapport à ceux qui sont davantage dans la démarche de biplaces.

Dans un monde de plus en plus judiciarisé, nous veillons à ce que nos contrats répondent à toute demande de couverture de la part de nos assurés.

Georges Charlon

Président de la commission des Assurances

(En 2023, Jean-Marc Arduin, Claude Beaumont, Pierre Braems, Pierre-Paul Menegoz, Michel Meyer, Yves Goueslain-référent technique)